

Nous vivons depuis plusieurs semaines une situation inédite qu'aucun être humain vivant n'a jamais connue. En effet, ce virus qui touche pratiquement tous les pays du globe modifie fondamentalement notre façon de vivre, de nous comporter, de consommer. Nous avons dû nous habituer aux mesures du confinement et nous devons être encore aussi vigilants, si ce n'est plus, avec celles annoncées pour un éventuel déconfinement. Ce qui est sûr, c'est que cette situation va durer certainement longtemps.

Les conséquences sont également nombreuses pour notre commune, tant pour le fonctionnement de nos services administratifs ou techniques que pour les actions ou initiatives que nous devons ou pouvons mettre en œuvre pour nos concitoyens.

Dans ce présent Junivil'Info, nous allons nous efforcer de vous apporter le maximum d'informations en notre possession à l'heure où nous le rédigeons, car chaque jour suffit à de nouvelles consignes ou instructions.

INFORMATIONS MUNICIPALES

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 15 mars dernier, vous avez élu les 15 conseillers du nouveau Conseil Municipal. Son installation avec l'élection du Maire et des adjoints initialement prévue le 20 mars a été annulée. Le 23 mai, le gouvernement devrait annoncer la date à laquelle elle devrait se dérouler ; en principe début juin. En attendant, c'est l'ancien conseil et son Maire qui continuent à gérer les affaires de la commune.

SERVICES MUNICIPAUX

Le secrétariat de mairie n'est plus ouvert au public depuis le 16 mars et le restera jusqu'à de nouvelles dispositions. Vous pouvez le contacter soit par téléphone : 03.24.72.72.16 soit par mail : mairie.juniville@wanadoo.fr . Claudie, notre secrétaire, s'efforce de répondre à vos demandes dans les meilleurs délais.

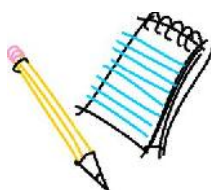
Le service technique assure les interventions courantes liées à l'assainissement et à l'entretien des espaces verts et à la préparation du fleurissement.

L'établissement des passeports et cartes d'identité : il est suspendu pour l'instant jusqu'au 11 mai.

La Bibliothèque Municipale : elle est depuis le 16 mars fermée au public. Les adhérents seront informés des conditions de réouverture de la bibliothèque quelques jours avant le 11 mai, par mail, sur la page Facebook de la bibliothèque et sur le site Internet de Juniville. La reprise se fera en plusieurs phases et l'accès aux livres se fera progressivement. Des mesures d'hygiène seront à prévoir. Nous comptons sur la compréhension et le bon sens de chacun pour respecter les règles à adopter.

Aide aux personnes seules ou isolées : nous rappelons aux personnes seules ou isolées que nous pouvons les aider pour effectuer leurs courses alimentaires ou autres, aller chercher leurs médicaments à la pharmacie, etc. N'hésitez pas à contacter Marie-Yvonne Maizières (03 24 72 71 68) qui fera en sorte de répondre à vos besoins.

Junivil'Info



MASQUES



Le Conseil Départemental des Ardennes et les 8 intercommunalités ont commandé il y a plusieurs semaines à une entreprise ardennaise 288.000 masques en tissu, soit autant que d'Ardennais. La distribution de ces masques à tous les habitants du territoire du Pays Rethélois sera effective dans les jours à venir avec la Poste qui vous les déposera directement dans votre boîte aux lettres. Vous recevrez autant de masques que de personnes composant votre famille, jeunes et adultes, laquelle composition retenue est celle qui sert à établir la redevance des ordures ménagères. Les changements intervenus dans certaines familles depuis la dernière redevance OM et les nouveaux habitants seront retraités aussitôt la distribution. Néanmoins, en cas de besoin, nous pourrions dépanner ces situations de manque.

Ces masques distribués sont homologués pour 30 lavages, ce qui veut dire qu'il faudra à un moment ou à un autre, en fonction de la fréquence d'utilisation, les renouveler. Il est donc prévu par la CCPR, à l'échelon du Pays Rethélois, de monter un atelier de confection de masques tissu, avec **un prestataire local** (basé à Tagnon) qui, avec l'aide de couturières bénévoles, assurera d'une manière permanente la confection des masques aux normes AFNOR, lavables à minima plus de 60 fois, pour les besoins des 28.000 habitants du Pays Rethélois.

Si vous êtes intéressé par cet appel aux couturières volontaires, vous pouvez vous inscrire avec l'application « Pays Rethélois » sur smartphone ou téléphoner au prestataire au 06.27.55.86.71.

Mais rien n'empêche d'en confectionner vous-même et de les mettre à disposition de personnes ou entreprises qui risquent d'en manquer.



DÉCHÈTERIES

La déchèterie du Châtelet rouvrira à compter du lundi 4 mai, avec tout un protocole à respecter tant sanitaire (gestes barrière, distanciation sociale) que pour réguler les flux d'accès, d'entrée et de déchargement des déchets verts ou tout venant ou gravats mais pas de mobilier ni de déchets dangereux (voir feuille jointe). Afin d'éviter des files d'attente interminables, il vous faudra contacter le SICOMAR au 03 24 72 86 23 pour savoir quand vous pourrez vous rendre à la déchèterie. En attendant le feu vert, continuez à stocker chez vous vos déchets car il faudra assurément quelques semaines pour tout absorber. Il était temps de rouvrir les déchèteries car nous constatons de nombreux dépôts « sauvages » un peu partout, dont les auteurs peuvent encourir une amende.

MANIFESTATIONS

MUNICIPALES

Commémoration du 8 mai : conformément aux instructions préfectorales, une gerbe de fleurs sera déposée au monument aux morts par le Maire qui sera seulement accompagné d'un porte-drapeau des anciens combattants, afin de remplir, comme c'est le cas depuis 75 ans, le devoir de mémoire dans le respect des mesures nécessaires de protection sanitaire.

Fête patronale des 30/31 mai et 1^{er} juin : toutes les animations foraines, bals, spectacle et course pédestre du lundi sont annulés.

13 et 14 juillet : la soirée et le feu d'artifice du 13 ainsi que les jeux pour les enfants et concours de boule du 14 sont annulés.

AUTRES MANIFESTATIONS

Celles prévues jusqu'au 14 juillet sont annulées et/ou ne pourront pas se dérouler compte tenu des dispositions annoncées dans le cadre des mesures du déconfinement. Il en est de même pour celles prévues par le Musée Verlaine.

RÉOUVERTURE DES ÉCOLES



La compétence scolaire primaire et maternelle appartient à la CCPR. C'est elle qui a la charge d'organiser la rentrée selon les instructions et les procédures dictées par le gouvernement. Les modalités du déroulement et l'organisation de cette rentrée sont actuellement étudiées par les services de la CCPR avec les parties prenantes. Des instructions devront être communiquées aux parents par la CCPR.



TRAVAUX EN COURS

Les travaux d'extension de la mairie ont repris le lundi 20 avril avec une seule entreprise à la fois sur le chantier et moyennant là aussi le respect d'une « tonne » de consignes et d'obligations sanitaires. Le gros œuvre devrait se terminer bientôt, ensuite c'est la charpente couverture qui devrait être posée. En tout état de cause, il y aura beaucoup de retard pour cette construction, dont l'achèvement était initialement prévu en fin d'année.

COMMUNICATION COMMUNALE

Hormis le Junivil'Info, le présent et ceux qui devraient suivre, vous trouverez des informations actualisées sur la page Facebook ([Commune de Juniville](#)) et sur le site Internet (www.juniville.fr).

INFORMATIONS DIVERSES



RECENSEMENT DES JEUNES DE 16 ANS

Merci de contacter la mairie par mail ou téléphone pour les jeunes qui atteignent l'âge de 16 ans entre le 1er avril et le 30 juin 2020.

OUVERTURE DES DECHETERIES AUX PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS EN MODE REDUIT (COVID-19)

Le SICOMAR informe ses administrés qu'à partir du lundi 4 mai 2020, toutes les déchèteries seront de nouveau accessibles aux particuliers et professionnels, aux jours et horaires habituels. (voir calendrier 2020), selon la réglementation suivante.

Afin d'éviter des files d'attente interminables, il vous faudra contacter le SICOMAR au 03 24 72 86 23 pour savoir quand vous pourrez vous rendre à la déchèterie. Le temps d'attente pouvant quand même être important, nous vous remercions par avance pour votre patience ainsi que pour le respect des agents de la collectivité présents sur site pour vous permettre d'accéder à ce service. Si la file d'attente venait à se faire sur la voie publique, nous demandons aux usagers de signaler leur véhicule à l'arrêt par l'usage des feux de détresse. Le SICOMAR ne sera en aucun cas responsable d'un éventuel accident de la circulation.

- ✓ Le nombre d'entrée simultanée sera régulée à votre arrivée sur site, par un agent (pas plus d'un ou deux véhicules en même temps sur le site, en fonction de l'apport, une seule personne sur le quai de déchargement).
- ✓ Restez à l'intérieur de la voiture jusqu'au quai de déchargement
- ✓ Chaque véhicule admis ne pourra dépasser deux personnes adultes. La présence d'enfant est strictement interdite
- ✓ Pour les gros apports : veiller à trier un maximum vos déchets avant votre déplacement, afin de les décharger rapidement.
- ✓ Accès aux déchèteries la plus proche de la commune de résidence.
- ✓ Un seul passage par jour d'ouverture.
- ✓ Le personnel du SICOMAR se réserve le droit d'apporter son aide ou non au déchargement.
- ✓ Respectez les gestes barrières et les consignes de l'agent d'accueil
- ✓ Aucun matériel ne sera mis à disposition par le SICOMAR (pelle, balais...) pour éviter tout contact et risque de propagation du virus.
- ✓ L'Usager disposera d'un quart d'heure pour évacuer ses déchets.
- ✓ **Le compost ne sera pas accessible durant quelques semaines afin d'éviter l'encombrement.**

Par ailleurs, les filières d'évacuation et de traitement des déchets collectés en déchèteries sont en fonctionnement réduit et il n'est donc pas possible de collecter tous les types de déchets et dans les mêmes quantités que d'habitude en cette période. L'objectif est de répondre aux besoins d'évacuation de déchets les plus urgentes. Merci de limiter vos apports au strict minimum pour quelques semaines.

***Déchets non acceptés jusqu'à nouvel ordre :**

- Les pneus
- Les déchets dangereux (peintures, vernis, colles, mastic, acide, white spirit, aérosols.....)
- le mobilier (matelas, canapés, bancs, tables, bureau, chaises, étagères, buffets, armoires...)

**le gardien se réserve le droit de refuser certains types de déchets afin d'éviter la saturation du site et de faciliter l'évacuation des bennes.*

N'oubliez pas **votre attestation de déplacement dérogatoire** (et de cocher la case « déplacement pour effectuer des achats de première nécessité ») y compris lorsque vous vous rendez à des conteneurs de verres ménagers situés à plusieurs mètres de votre domicile. Nous vous rappelons que tout dépôt sauvage sur la voie publique est passible d'une sanction pouvant aller jusqu'à 1 500 € d'amende

Le SICOMAR remercie les habitants de bien respecter ces recommandations afin de permettre à ce service de fonctionner et préserver la santé des agents, des autres usagers et de leurs familles.